PREFECTURE DU PAS DU CALAIS

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2022 062-216208694-20221212-DE_2022_26-DE

République française Département du Pas-de-Calais COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 12 décembre 2022

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre l'assemblée régulièrement

Membres en exercice :

15

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,

Présents: Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Présents: 11 Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE,

Franco GRACEFFA, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX,

Votants: 13 Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Représentés: Nathalie BART, Gaëtane DELATTRE

Excusés: Frédéric PONTHIEUX

Absents: Jérémy PRONIEZ

Secrétaire de séance :

Ingrid LORIDANT

DE_2022_26 - Objet : Confirmation de l'engagement du Conseil Municipal de Wailly pour le principe du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CUA.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 07 novembre 2022, la Communauté urbaine d'Arras a informé la commune que la consultation du public sur le Plan Climat Air Energie Territorial aurait lieu du 14 novembre au 16 décembre 2022.

Un Plan climat est un outil de planification obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. A la fois stratégique et opérationnel, il permet de coordonner la transition écologique et sociale du territoire en abordant l'ensemble des thématiques liées à l'air, l'énergie et le climat : mobilité, bâtiments, alimentation, agriculture, industrie, déchets...

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté urbaine d'Arras vise, conformément aux cadres réglementaires national et européen, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et propose un premier plan d'actions 2023-2028 de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Compte tenu du rapport de présentation soumis à la consultation du public, il vous est demandé d'émettre un avis

Favorable au projet de Plan climat de la Communauté urbaine d'Arras.

Favorable avec réserves au projet de Plan climat de la Communauté urbaine d'Arras.



RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/12/2022
062-216208694-20221212-DE_2022_26-DE

Détaillez les réserves

Défavorable au projet de Plan climat de la Communauté urbaine d'Arras.

Détaillez l'argumentaire

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune, confirme à l'unanimité :

- son implication dans le Plan Climat Air Energie Territorial
- sa contribution à l'atteinte des objectifs du territoire pour préserver le climat et s'adapter à ses changements déjà à l'œuvre
- son engagement à poursuivre et amplifier les efforts sur son patrimoine et ses compétences.

Elle émet un avis favorable au projet de Plan climat de la Communauté urbaine d'Arras.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20____ et publié ou notifié le ___ / __ / 20____



